COMITE DE SUIVI FEADER du 6 avril 2016

Type d'opération 7.1A : Etablissement et mise à jour des plans de développement des communes dans les zones rurales

Grille de sélection ayant reçu l'avis favorable du Comité

<table>
<tr><th>Critère de sélection</th><th colspan="2">Modalité</th><th>Points</th></tr>
<tr><td rowspan="5">L'existence de plans de développement préalables sur le secteur en favorisant les plans qui ne se
limitent pas à l'actualisation de plans réalisés dans les 10 années précédentes sur le même thème
et même périmètre</td><td colspan="2">Absence de plan de développement de moins de 10 ans sur le même périmètre géographique et sur la (les) thématique(s) concernée(s) par le projet</td><td>40</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Présence d'un plan de développement de moins de 10 ans sur un périmètre géographique différent sur la (les) thématique(s) concernée(s) par le projet</td><td>Avec des nouvelles thématiques traitées</td><td>30</td></tr>
<tr><td>Sans nouvelles thématiques traitées</td><td>20</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Présence d'un plan de développement de moins de 10 ans sur le même périmètre géographique différent sur la (les) thématique(s) concernée(s) par le projet</td><td>Avec des nouvelles thématiques traitées</td><td>10</td></tr>
<tr><td>Sans nouvelles thématiques traitées</td><td>0</td></tr>
<tr><td rowspan="4">Transversalité : au regard du nombre de thématiques traitées (énergies renouvelables, infrastructures haut débit, services petite enfance – enfance – jeunesse, regroupement de services, points multiservices, points de vente collectifs de produits locaux, services itinérants, culture,
sport, loisirs, mobilités, infrastructures d'information et signalisation touristique, patrimoine
culturel et naturel en considération du SRCE et des sites Natura 2000 (sauf inventaire patrimonial), délocalisation d'activités et reconversion de bâtiments ou autres installations</td><td colspan="2">Plus de 6 thématiques traitées parmi celles listées</td><td>30</td></tr>
<tr><td colspan="2">4 ou 5 thématiques traitées parmi celles listées</td><td>20</td></tr>
<tr><td colspan="2">2 ou 3 thématiques traitées parmi celles listées</td><td>10</td></tr>
<tr><td colspan="2">1 thématique traitée parmi celles listées</td><td>0</td></tr>
</table>

…/…

Les projets sont classés par ordre décroissant de notes totales et retenus dans cet ordre jusqu'à épuisement des crédits.

Tout projet obtenant une note inférieure à **40** est rejeté même si les crédits ne sont pas épuisés.

Si égalité de note dans le choix du dernier dossier à retenir dans le cadre de l'enveloppe financière dédiée:

- choix du dossier ayant le nombre de thématiques traitées le plus élevé

Si besoin, pour départager, d'un autre critère:

- existence de plans de développement préalables sur le secteur